



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE D'ÉTUDES

---

#### **Réalisation d'études énergétiques de bâtiments et de faisabilité d'énergies renouvelables**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 31 janvier 2025 à 12:00

**Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement  
de la Nièvre**

7 Place de la République  
58000 NEVERS  
Tél : 0386597690

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Réalisation d'études énergétiques de bâtiments et de faisabilité d'énergies renouvelables
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	4
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	5
1.5 - Nomenclature .....	5
1.6 - Renouvellement .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes .....	6
3 - Les intervenants .....	6
3.1 - Désignation de l'acheteur .....	6
3.2 - Représentant de l'acheteur .....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
4.3 - Confidentialité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire .....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier .....	11
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des accords-cadres .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
9 - Renseignements complémentaires .....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
9.2 - Procédures de recours .....	12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Réalisation d'études énergétiques de bâtiments et de faisabilité d'énergies renouvelables

La présente consultation porte sur la passation d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à la réalisation d'études énergétiques de bâtiments et d'études de faisabilité d'énergies renouvelables (EnR).

Il sera multi-attributaires pour les lots 1 et 2, et mono-attributaire pour les lots 3 et 4.

Lieu(x) d'exécution :  
Département de la Nièvre (58).

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les lots 1 et 2 seront attribués à un maximum de 3 opérateurs économiques chacun (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Les lots 3 et 4 seront attribués à un seul opérateur économique chacun.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot	Désignation	Maximum HT
01	Etudes énergétiques de bâtiments	175 000,00 €
02	Etudes de faisabilité de chaufferies bois, de réseaux de chaleur et extensions de réseaux de chaleur	250 000,00 €
03	Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire thermique	20 000,00 €
04	Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque	10 000,00 €

Les sommes restantes non consommées à la fin de chaque période seront reconductibles sur la suivante dans la limite des montants maximums initiaux sur la durée totale de l'accord-cadre.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Etudes énergétiques de bâtiments
02	Etudes de faisabilité de chaufferies bois, de réseaux de chaleur et extensions de réseaux de chaleur
03	Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire thermique
04	Etudes de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie
71315200-1	Services de conseil en bâtiment
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse
79314000-8	Étude de faisabilité
71314300-5	Services de conseil en rendement énergétique

Lot(s)	Code principal	Description
01	71300000-1	Services d'ingénierie
	71315200-1	Services de conseil en bâtiment
	71314300-5	Services de conseil en rendement énergétique
02, 03 et 04	79314000-8	Étude de faisabilité
	71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

La période prévisionnelle de relance de l'accord-cadre est prévue pour le dernier trimestre 2028

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes :

L'acheteur n'exige pas que certaines tâches soient effectuées par l'un des membres du groupement.

## **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

# **3 - Les intervenants**

## **3.1 - Désignation de l'acheteur**

Nom de l'organisme : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre

## **3.2 - Représentant de l'acheteur**

Nom de l'organisme acheteur : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre

Représentant de l'organisme acheteur : Guy HOURCABIE - Président du SIEEEN

# **4 - Conditions relatives au contrat**

## **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **4.3 - Confidentialité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

# **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), commun à tous les lots.
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), pour chaque lot.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots.

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, pour chaque lot.
- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants »
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »
- Le formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » à toutes fins utiles.
- La fiche coordonnées du candidat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificat de qualification professionnelle <b>RGE Etudes</b> détenu par le candidat dans le domaine des prestations objet du présent marché établi par des organismes indépendants. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre, pour chaque lot :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU), dans un format tableur modifiable	Non
Le Mémoire Technique (MT) indiquant les dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et qui mentionnera notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation et la composition de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, en vue de la bonne réalisation des prestations demandées et qu'il prévoit tout au long du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il présente chaque membre de l'équipe qui sera dédiée au projet et à l'exécution des prestations ;</li> <li>○ Il indique les profils des membres de l'équipe dédiée en précisant pour chacun d'eux : leur rôle et attributions sur le projet, leur formation, leur savoir-faire, les réalisations similaires, notamment dans des organisations analogues à celles du SIEEEN ;</li> <li>○ Le candidat indique quel est le niveau d'interdisciplinarité de l'équipe proposée ;</li> <li>○ Le candidat indique également comment les tâches seront réparties au sein de l'équipe.</li> </ul> </li> <li>• La méthodologie proposée concernant les prestations (méthodes et outils) ;</li> <li>• Le déroulement et les modalités de mise en œuvre de la mission ;</li> <li>• Le matériel dédié à l'exécution des prestations objet du marché ;</li> <li>• Des modèles des documents qui seront fournis à l'issue des prestations.</li> </ul>	Non
La Fiche Coordonnées du Candidat renseignée.	Non
Les candidats devront mentionner l'interlocuteur du SIEEEN en charge du dossier et préciser ses coordonnées.	
Un R.I.B (relevé d'identité bancaire) ou un R.I.P (relevé d'identité postal) au nom du titulaire du compte.	Non
Le cas échéant, la délégation de signature permettant à la personne signataire de l'offre d'engager la société pour laquelle elle intervient.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre  
7 Place de la République  
58000 NEVERS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
<i>1.1-Niveau et qualité des livrables</i>	<i>30.0</i>
<i>1.2-Qualité des moyens humains</i>	<i>30.0</i>
<b>2-Prix des prestations</b> sur la base d'un devis masqué non communicable aux candidats établi préalablement par les services du SIEEEN.	<b>40.0</b>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans les indications portées sur le bordereau des prix unitaires, les prix unitaires prévaudront et les sous-totaux seront rectifiés en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616  
21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00  
Télécopie : 03 80 73 39 89  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :  
Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue d'Assas  
BP 61616  
21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00  
Télécopie : 03 80 73 39 89  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>